

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

Lundi le 5 décembre 2022
À compter de 18 h 31
Salle des délibérations du conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Christian Charron

Maire

CONSEILLERS(ÈRES)

Armando Melo

Barbara Morin

Michel Milette

Luc Vézina

Johane Michaud

Jacynthe Prince

Mylène Morissette

DISTRICTS

Blanchard

De Sève

Ducharme

Lonergan

Marie-Thérèse

Morris

Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Christian Charron.

CONSEILLER ABSENT

Héloïse Bélanger

DISTRICT

Chapleau

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Sylvie Trahan

Christian Schryburt

Caroline Thibault

Greffière

Directeur général

Communications

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.



1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *Le maire ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Sylvie Trahan
Greffière du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2022-670

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance ordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire amorce, dès maintenant, la présentation de son discours sur le budget 2023 et sur le programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025.

1.2

Adoption de
l'ordre du jour

PRÉSENTATION DU BUDGET 2023

Bonsoir,

Le budget de cette année aura été un des exercices les plus difficiles auquel nous ayons été confrontés depuis de nombreuses années. Des pressions inflationnistes sans précédent ont eu pour effet de provoquer une augmentation du budget des dépenses de 7,9 % ou 4,85 millions \$ par rapport à celui de 2022, portant ainsi le budget total pour l'année 2023 à 66,2 millions \$.

Parmi les dépenses qui ont subi des augmentations importantes, mentionnons le coût des assurances, qui a augmenté de 41 % ou 176 500 \$, le Service des travaux publics, parcs et bâtiments, de 8 % ou 472 100 \$, le contrat de collecte des matières résiduelles, de 40 % ou 687 000 \$, les produits chimiques, qui ont fait bondir la facture de la station de purification de l'eau de 14 % ou 347 700 \$, les dépenses en intérêts qui ont augmenté de 7 % ou 520 000 \$, ainsi qu'un montant excédentaire de 911 400 \$ pour la vidange des boues à notre station de traitement des eaux usées. C'est sans compter l'impact de l'inflation sur les salaires et les avantages sociaux.

En sus de ce qui précède, un nouveau rôle d'évaluation entrant en vigueur en 2023 a créé de grandes distorsions dans l'évaluation des différentes catégories d'immeuble. La pandémie ayant provoqué une ruée vers les maisons unifamiliales de notre municipalité, la valeur de celles-ci a fait un bond de 52 % en moyenne par rapport au dernier rôle d'évaluation. Pendant ce temps, les autres catégories d'immeuble ont subi des hausses significativement moins importantes, soit 40 % pour les condominiums, 33 à 41 % pour les immeubles à logements, 28 % pour le secteur industriel et 13,5 % pour le secteur commercial. Cette distorsion a eu pour effet de créer un déplacement de la valeur foncière vers les maisons unifamiliales et par la même occasion, de déplacer l'impact fiscal de l'inflation vers cette catégorie d'immeuble.

Les situations décrites précédemment nous forcent à augmenter les taxes en 2023 en moyenne de 5,5 %. La croissance moyenne par catégorie d'immeuble selon un échantillonnage est la suivante : 9,4 % pour les maisons unifamiliales, 4,9 % pour les condominiums, 5,7 % pour les immeubles de 2 à 5 logements, 7,5 % pour les immeubles de 6 logements et plus, 3,4 % pour les immeubles non résidentiels et 0,4 % pour les immeubles industriels.

Nous tenons à assurer aux citoyens que nous déploierons tous les efforts nécessaires en 2023 et dans les années suivantes afin de trouver des solutions pour réduire l'impact des pressions inflationnistes sur le compte de taxes, tout en nous assurant d'offrir l'excellente qualité de services à laquelle vous avez été habitués.

BUDGET EN BREF

Le budget 2023 de la Ville de Sainte-Thérèse se chiffre à 66 196 501 \$, soit 4 856 381 \$ de plus qu'en 2022, pour une augmentation de 7,9 %.

Dans ce budget, nous devons notamment considérer :

- Dépôt d'un nouveau rôle triennal d'évaluation 2023-2024-2025.

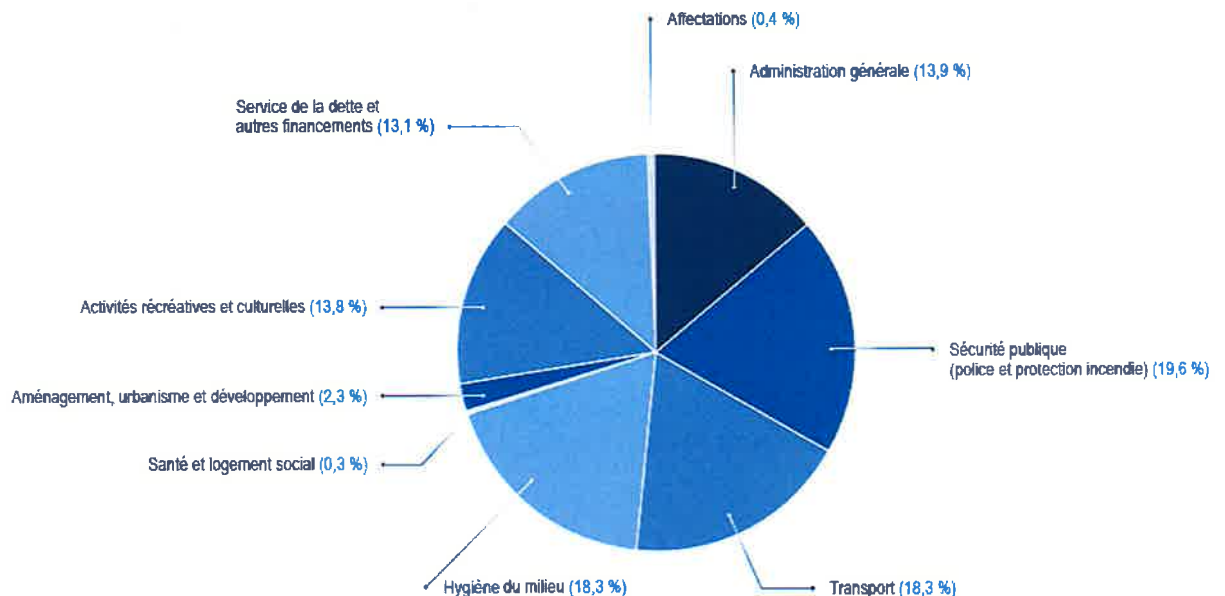
SURVOL DU BUDGET

	BUDGET 2023	BUDGET 2022	VARIANCE	
Budget global	66 196 501 \$	61 340 120 \$	4 856 381 \$	7,9 %
Revenus de taxes et tarifications	46 708 500 \$	44 173 400 \$	2 535 100 \$	5,7 %
Service de la dette et autres financements	8 669 780 \$	7 808 100 \$	861 680 \$	11 %
Quotes-parts	12 850 100 \$	12 402 000 \$	448 100 \$	3,6 %

DÉPENSES

Le budget des dépenses 2023, de l'ordre de 66 196 501 \$, s'illustre comme suit :

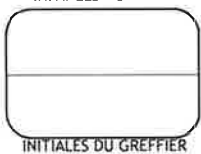
DÉPENSES	2023	2022	VARIANCE	
Administration générale	9 196 482 \$	8 786 500 \$	409 982 \$	4,7 %
Sécurité publique (police et protection incendie)	13 002 551 \$	12 661 120 \$	341 431 \$	2,7 %
Transport	12 106 390 \$	11 849 900 \$	256 490 \$	2,2 %
Hygiène du milieu	12 091 043 \$	9 287 100 \$	2 803 943 \$	30,2 %
Santé et logement social	212 100 \$	239 800 \$	- 27 700 \$	- 11,6 %
Aménagement, urbanisme et développement	1 553 609 \$	1 436 900 \$	116 709 \$	8,1 %
Activités récréatives et culturelles	9 135 346 \$	8 667 200 \$	468 146 \$	5,4 %
Remboursement de la dette et autres financements	8 669 780 \$	7 808 100 \$	861 680 \$	11 %
Affectations	229 200 \$	603 500 \$	- 374 300 \$	- 62 %
TOTAL	66 196 501 \$	61 340 120 \$	4 856 381 \$	7,9 %



QUOTES-PARTS AUX ORGANISMES

Les quotes-parts versées aux organismes partenaires de la Ville augmentent de 389 700 \$, soit 3,1 % de plus qu'en 2022.

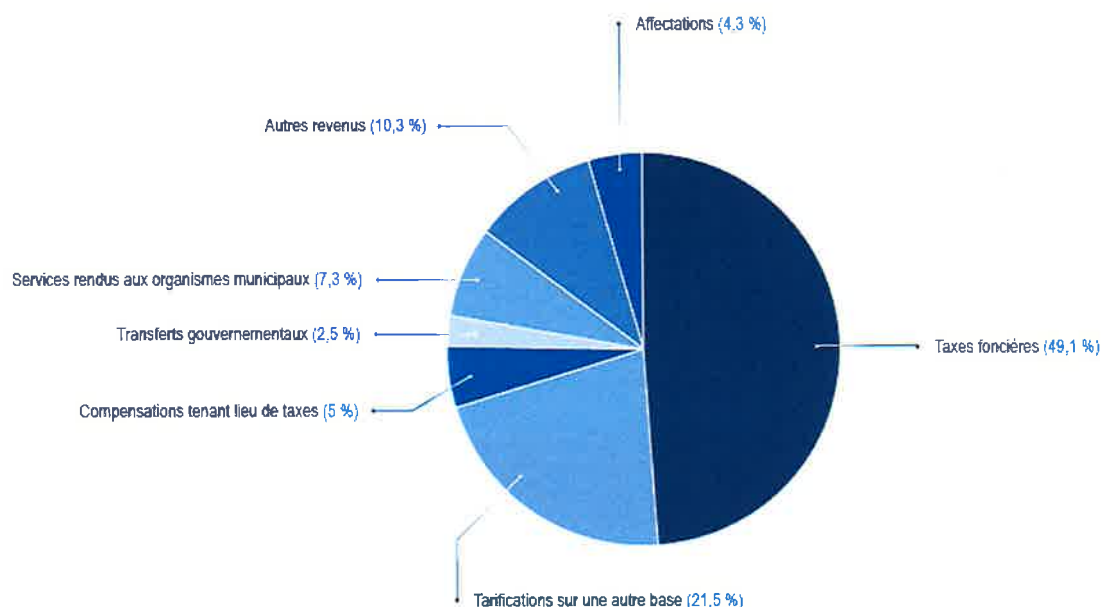
ORGANISMES	2023	2022	VARIANCE	
Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	492 100 \$	467 000 \$	25 100 \$	5,4 %
Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (RIPTB)	7 391 200 \$	7 345 700 \$	45 500 \$	0,6 %
Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville répartition appels d'urgence	170 800 \$	- \$	170 800 \$	100 %
Autorité régionale de transport métropolitain (C.I.T. et AMT)	2 539 600 \$	2 441 100 \$	98 500 \$	4 %
Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville	1 950 600 \$	1 881 700 \$	68 900 \$	3,7 %
MRC de Thérèse-De Blainville	130 900 \$	156 300 \$	- 25 400 \$	- 16,3 %
Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert	174 900 \$	168 600 \$	6 300 \$	3,7 %
TOTAL	12 850 100 \$	12 460 400 \$	389 700 \$	3,1 %



REVENUS

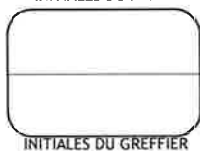
En 2023, les revenus de la Ville se chiffrent à 66 196 501 \$, soit 4 856 381 \$, ou 7,9 % de plus qu'en 2022. Ils s'illustrent comme suit :

REVENUS	2023	2022	VARIANCE	
Taxes foncières	32 496 100 \$	31 193 400 \$	1 302 700 \$	4,2 %
Tarifications sur une autre base	14 212 400 \$	12 980 000 \$	1 232 400 \$	9,5 %
Compensations tenant lieu de taxes	3 310 500 \$	2 894 700 \$	415 800 \$	14,4 %
Transferts gouvernementaux	1 625 000 \$	1 571 500 \$	53 500 \$	3,4 %
Services rendus aux organismes municipaux	4 861 200 \$	4 378 300 \$	482 900 \$	11 %
Autres revenus	6 807 300 \$	6 772 600 \$	34 700 \$	0,5 %
Affectations	2 884 001 \$	1 549 620 \$	1 334 381 \$	86,1 %
TOTAL	66 196 501 \$	61 340 120 \$	4 856 381 \$	



À l'intérieur de ces revenus, se trouvent des revenus provenant :

- De l'alimentation en eau potable pour les villes de Blainville, Boisbriand, Mirabel et Rosemère et autres services rendus aux organismes municipaux de l'ordre de 4 802 700 \$;
- Des droits de mutation et autres de l'ordre de 4 258 600 \$;
- Des compensations tenant lieu de taxes perçues pour les institutions d'enseignement et de la santé qui atteignent 3 310 500 \$;
- De la location de bâtiments municipaux de 1 304 800 \$;
- D'organismes gouvernementaux sous forme de subventions qui s'élèvent à 1 625 000 \$;
- Des revenus de perception de la cour municipale représentant 800 000 \$;
- D'activités de loisirs, de culture et autres se chiffrant à 443 900 \$;
- D'affectations de 989 300 \$, afin de couvrir principalement des dépenses non récurrentes ;
- D'affectations de 30 000 \$ pour la phase II du Programme de subvention visant la revitalisation d'une partie du centre-ville (rénovation des façades commerçantes du Village) ;
- D'affectations de 52 800 \$ pour le Programme de subvention à la rénovation des bâtiments patrimoniaux.



SYNOPSIS DU BUDGET 2023

TAUX DE LA TAXE FONCIERE 2023 PAR CATEGORIE D'IMMEUBLES (DU 100 \$ D'ÉVALUATION)

	GÉNÉRALES		SPÉCIALES		TOTAL		Croissance des taux avant tarifs
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	
Taux de base	0,404 \$	0,572 \$	0,112 \$	0,149 \$	0,516 \$	0,721 \$	- 28,43 %
Immeubles six logements et plus	0,504 \$	0,655 \$	0,140 \$	0,170 \$	0,644 \$	0,825 \$	- 21,94 %
Immeubles non résidentiels	1,777 \$	2,101 \$	0,493 \$	0,546 \$	2,270 \$	2,647 \$	- 14,24 %
Immeubles industriels	2,020 \$	2,859 \$	0,561 \$	0,743 \$	2,581 \$	3,602 \$	- 28,35 %
Terrains vagues desservis	0,743 \$	1,143 \$	0,206 \$	0,297 \$	0,949 \$	1,440 \$	- 34,10 %
Agricole	0,404 \$	0,572 \$	0,112 \$	0,149 \$	0,516 \$	0,721 \$	- 28,43 %

AUTRES TAXES	TARIFS 2023	COMPARATIFS 2022
Transport en commun – résidentiel	188 \$/porte	184 \$/porte
Transport en commun - non résidentiel	505 \$/porte	494 \$/porte
Transport en commun - industriel	1 978 \$/porte	1 884 \$/porte
Tarif de l'eau - résidentiel et commercial	232 \$/porte	212 \$/porte
Tarif de l'eau - compteur commercial et industriel	0,53 \$/m ³ et 0,61 \$/m ³ (+ 10 000 m ³)	0,53 \$/m ³ et 0,61 \$/m ³ (+ 10 000 m ³)
Tarif d'ordures et de rejets recyclables - résidentiel et commercial	219 \$/porte	181 \$/porte
Assainissement de l'eau - tarif fixe résidentiel et commercial	142 \$/porte	135 \$/porte
Assainissement de l'eau - compteur commercial et industriel	0,55 \$/m ³	0,55 \$/m ³
Assainissement de l'eau - industriel type 2	0,55 \$/m ³ et 0,59 \$/m ³ (+ 5 500 m ³)	0,55 \$/m ³ et 0,59 \$/m ³ (+ 5 500 m ³)
Fonds d'infrastructures - résidentiel	45 \$/porte	30 \$/porte
Fonds d'infrastructures - non résidentiel	150 \$/porte	125 \$/porte
Fonds d'infrastructures - industriel	700 \$/porte	600 \$/porte

COMPTES DE TAXES - CROISSANCE MOYENNE SELON ÉCHANTILLONNAGE

Ensemble des immeubles	5,49 %
Maisons unifamiliales	9,41 %
Condominiums	4,89 %
Immeubles 2 à 5 logements	5,69 %
Immeubles 6 logements et plus	7,5 %
Immeubles non résidentiels	3,4 %
Immeubles industriels	0,43 %
Terrains vagues desservis	9,52 %
Terres agricoles	4,61 %

SERVICE DE LA DETTE

Le remboursement du service de la dette se chiffrera à 8 669 780 \$ en 2023, comparativement à 7 808 100 \$ pour l'année 2022.

La dette de la Ville est composée d'investissements qui sont nécessaires à son amélioration globale, alors que d'autres découlent d'obligations gouvernementales. Afin d'atténuer les impacts fiscaux de ces investissements, nous recherchons activement des programmes de subventions auxquels nos projets sont admissibles.



Par exemple, le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec permet à la Ville de réduire le montant à financer de certains projets d'investissement.

Voici les principaux projets réalisés en 2022 qui seront financés en partie ou en totalité en 2023 :

- La réfection d'infrastructures de rues ;
- La réfection ou l'aménagement de parcs et d'espaces publics ;
- La réfection ou la construction de bâtiments municipaux ;
- Divers matériels roulants et équipements.

RÉALISATIONS À VENIR

Les fortes augmentations de prix dans le domaine de la construction nous incitent à nous réinventer pour réaliser les projets nécessaires au développement de notre ville et qui sont importants pour nos citoyens.

C'est ainsi qu'au lieu de reconstruire le chalet Ducharme, nous étudions la possibilité de réaménager le bâtiment existant, en le dotant de quatre vestiaires spacieux et fonctionnels, ainsi que d'espaces d'entreposage suffisants pour le football, le soccer, le baseball et les besoins de la Ville. En ce qui concerne le projet d'aréna, dont les coûts ont explosé de 70 % par rapport à l'estimé initial, notre analyse en vue de trouver des solutions est très avancée et nous devrions être en mesure de faire une proposition à la population au début de l'année 2023. Dans le but de mieux gérer nos actifs, nous procéderons à un audit de l'état de nos bâtiments et préparerons un plan de gestion des actifs ainsi qu'un plan directeur des parcs et espaces verts.

Parmi les autres projets qui se réaliseront l'an prochain, mentionnons :

- La mise en ligne d'un tout nouveau site Internet, actualisé, convivial et à la fine pointe de la technologie ;
- Les travaux de stabilisation du ruisseau Charron, qui permettront de retirer plusieurs centaines de résidences de la zone à risque de glissements de terrain ;
- Le réaménagement d'une partie du sous-sol et du rez-de-chaussée de la Maison du citoyen, ainsi que l'actualisation de la décoration qui date de l'époque où le bâtiment était utilisé comme Caisse populaire ;
- L'adaptation du rez-de-chaussée de la Maison Lachaine afin de le rendre accessible pour les personnes à mobilité réduite ;
- La reconfiguration partielle de la Place Lagoa afin d'en changer la dynamique ;
- La rénovation et l'actualisation du Centre culturel et communautaire Thérèse-De Blainville ;
- La mise à niveau du système de climatisation et de chauffage au poste de police.

De plus, certains projets en cours connaîtront leur aboutissement en 2023. Parmi ceux-ci, mentionnons le retrait tant attendu des poteaux d'utilité publique sur la rue Turgeon, ainsi que la mise en service de la console de gestion à distance de nos lampadaires, dont la conversion au DEL s'est réalisée en 2022.

Dans la prochaine année, nous prévoyons recevoir les résultats de l'étude sur la mise en place de moyens de protection contre les inondations de la rivière aux Chiens. Les travaux préparatoires en vue de la réouverture de la rivière dans les stationnements municipaux se poursuivront au courant de l'année en vue de leur réalisation en 2025.



Des consultations seront menées à ce sujet, ainsi que concernant les travaux de réfection de la rue Morris et de la rue Blainville Ouest (entre les rues de l'Église et Saint-Louis) prévus pour l'année suivante.

En 2024 surviendra le 175^e anniversaire de fondation de la municipalité du Village de Sainte-Thérèse. Cet événement important sera souligné de diverses façons, entre autres par la réalisation de magnifiques fresques, dont trois sont prévues l'an prochain. L'illumination de l'église devrait aussi être réalisée, nous l'espérons, d'ici 2024.

REMERCIEMENTS

Au nom du conseil municipal, je remercie tous les directeurs et fonctionnaires municipaux qui ont été impliqués dans la préparation du budget de cette année, en particulier notre directrice des finances, Mme Cindy Caron, qui a, une fois de plus, accompli un travail exceptionnel. Je salue et remercie les directeurs qui se sont joints à nous au cours de la dernière année : M. Christian Schryburt, à la direction générale, Mme Caroline Thibault, à la direction des communications, M. Dany Lussier, au Service des travaux publics, parcs et bâtiments, ainsi que M. Emmanuel Farmer et M. Martin Angers, qui ont été promus respectivement aux postes de directeur des Services de l'urbanisme et du développement durable et du génie. Je remercie finalement tous les employés de la municipalité qui, tout au long de l'année, ont continué d'offrir une qualité de service hors pair à nos citoyens.

VŒUX DES FÊTES DU CONSEIL MUNICIPAL

Comme le veut la tradition, les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous offrir nos meilleurs vœux du temps des Fêtes !

La dernière année nous a permis de sortir de la pandémie, mais elle a laissé des traces. Plus que jamais, pensons aux personnes qui ont été fragilisées par cet épisode douloureux et de façon générale, aux personnes vulnérables. Offrons-leur notre soutien et soyons compatissants et généreux à leur endroit.

En cette période de réjouissances, nous vous souhaitons de profiter pleinement des moments passés avec les personnes qui vous sont chères. Que la nouvelle année vous apporte amour, paix et santé! Joyeuses Fêtes et bonne et heureuse année !

**CHRISTIAN CHARRON,
MAIRE**

Le Programme triennal des dépenses en immobilisations 2023, 2024 et 2025 est annexé au présent procès-verbal et en fait partie comme si récité au long.



Description	Dépenses d'investissements prévues			
	2023	2024	2025	Total 2023 à 2025
Aménagement ou réaménagement de parcs, chalets et plateaux sportifs	1 554 750 \$	2 492 500 \$	1 035 000 \$	5 082 250 \$
Autres	52 494 \$	- \$	- \$	52 494 \$
Décorations hivernales	146 983 \$	209 975 \$	209 975 \$	566 933 \$
Logiciels, équipements et ameublements	506 979 \$	242 141 \$	41 995 \$	791 115 \$
Machineries et outillages	109 187 \$	112 191 \$	20 998 \$	242 376 \$
Matériels roulants	209 975 \$	- \$	- \$	209 975 \$
Mise à niveau à la station de purification	1 805 785 \$	2 252 192 \$	- \$	4 057 977 \$
Nouvel arena de Sainte-Thérèse	5 250 000 \$	17 300 000 \$	3 888 784 \$	26 438 784 \$
Ouverture de la rivière aux chiens	419 950 \$	209 975 \$	9 448 875 \$	10 078 800 \$
Réaménagement du chalet Ducharme	4 356 981 \$	556 434 \$	- \$	4 913 415 \$
Réfection d'infrastructures et revitalisation d'une portion de la rue Turgeon	4 021 021 \$	- \$	- \$	4 021 021 \$
Réfection d'infrastructures sur diverses rues	1 836 000 \$	9 654 600 \$	8 601 000 \$	20 091 600 \$
Réfections et améliorations des bâtiments municipaux	2 837 476 \$	2 315 000 \$	3 325 000 \$	8 477 476 \$
Rue Madeleine-Bleau	257 219 \$	- \$	- \$	257 219 \$
Stabilisation du ruisseau Charron	5 775 568 \$	649 329 \$	- \$	6 424 897 \$
TOTAL	29 140 369 \$	35 994 336 \$	26 571 627 \$	91 706 332 \$

Description	Financements prévus								
	Dettes à l'ensemble	Dettes au secteur	Subventions	Tiers	Excédents de fonctionnement non affectés	Fonds parcs	Activité de fonctionnement	Fonds roulement	Total financement
Aménagement ou réaménagement de parcs, chalets et plateaux sportifs	3 832 250 \$	- \$	- \$	- \$	715 000 \$	370 000 \$	200 000 \$	- \$	5 082 250 \$
Autres	52 494 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	52 494 \$
Décorations hivernales	- \$	- \$	- \$	- \$	566 933 \$	- \$	- \$	- \$	566 933 \$
Logiciels, équipements et ameublements	- \$	- \$	- \$	- \$	324 411 \$	- \$	- \$	466 704 \$	791 115 \$
Machineries et outillages	- \$	- \$	- \$	- \$	221 378 \$	- \$	- \$	20 998 \$	242 376 \$
Matériels roulants	209 975 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	209 975 \$
Mise à niveau à la station de purification	1 807 770 \$	- \$	- \$	2 730 202 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 057 977 \$
Nouvel arena de Sainte-Thérèse	13 072 340 \$	- \$	12 716 435 \$	- \$	30 000 \$	- \$	- \$	- \$	26 438 784 \$
Ouverture de la rivière aux chiens	5 079 400 \$	- \$	5 079 400 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	10 078 800 \$
Réaménagement du chalet Ducharme	4 913 415 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 913 415 \$
Réfection d'infrastructures et revitalisation d'une portion de la rue Turgeon	4 021 021 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 021 021 \$
Réfection d'infrastructures sur diverses rues	12 819 700 \$	- \$	7 471 900 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	20 091 600 \$
Réfections et améliorations des bâtiments municipaux	8 207 500 \$	- \$	- \$	69 540 \$	200 736 \$	- \$	- \$	- \$	8 477 476 \$
Rue Madeleine-Bleau	- \$	257 219 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	257 219 \$
Stabilisation du ruisseau Charron	5 775 568 \$	649 329 \$	5 441 888 \$	294 803 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	6 424 897 \$
TOTAL	54 418 835 \$	432 365 \$	30 669 623 \$	3 094 350 \$	2 078 458 \$	335 000 \$	200 000 \$	487 701 \$	91 706 332 \$

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

RÉSOLUTION 2022-671

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Jacynthe Prince, il est résolu:

2.1

Adoption du budget 2023

- **QUE** le budget des activités financières de l'année 2023 tel qu'établi par le conseil municipal soit et est adopté au montant de dépenses de 66 196 501 \$ et au montant total équivalent de revenus de 66 196 501 \$.
- **QU'**en conformité avec les dispositions de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière de la Ville soit et est autorisée à produire au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ledit budget 2023.

Adoptée à l'unanimité.



RÉSOLUTION 2022-672

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par Mme la Conseillère Mylène Morissette, il est résolu:

2.2

Adoption du programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025

- **QUE** le programme des dépenses d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025 tel qu'établi par le conseil municipal et prévoyant des dépenses de l'ordre de :

29 140 369 \$ pour l'année 2023

35 994 336 \$ pour l'année 2024

26 571 627 \$ pour l'année 2025

91 706 332 \$ PTI total

soit et est adopté par le conseil municipal, le tout conformément aux documents complétés sur les formules officielles du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité.

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

4.- GESTION DU TERRITOIRE

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

6.- FINANCES

7.- RESSOURCES HUMAINES



8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2022-673

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Mylène Morissette, il est résolu:

8.1

Distribution du budget 2023 et du programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025

- QU'un résumé du budget de l'année 2023 et du programme triennal des immobilisations pour les années 2023-2024-2025 soit publié dans le journal "Nord Info".

Adoptée à l'unanimité.

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13.- AFFAIRES NOUVELLES

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question



15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2022-674

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

15.1

Levée de
la séance

- QUE la présente séance soit et est levée à 18 h 53.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de maire et de greffière que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

M. Christian Charron, maire

Date

M^e Sylvie Trahan
Greffière de la Ville

Date

COPIE VIDIMÉE

Sylvie Trahan
GREFFIER - VILLE DE SAINTE-THERÈSE

08-12-2022
DATE